

# EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2023

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

#### <u>DELIBERATION N°2023-093</u>: CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 7 avril 2023 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

### <u>DELIBERATION N°2023-094</u>: ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 mars 2023.

#### <u>DELIBERATION N°2023-095</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GENERAL - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2023 du budget général tel que présenté en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-096</u>: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 - APPROUVEE Le Conseil Communautaire,

Vote les taux 2023 des contributions directes aux montants figurant dans le tableau cidessous :

CONTRIBUTIONS	BASES 2023	TAUX 2022 %	TAUX 2023 %
Taxe s/Foncier Bâti	25 869 000 €	2.26 %	2.26 %
Taxe s/Foncier Non Bâti	1 800 000 €	8.13 %	8.13 %
Taxe d'habitation additionnelle	7 401 085 €	12.33 %	12.33 %
Cotisation Foncière des Entreprises	6 362 000 €	31.53 %	31.53 %

Vote le taux 2023 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par commune, tel que défini ci-après, permettant de générer un produit qui s'élève à 3 030 216 €, nécessaire au financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Les taux proposés pour 2023 sont les taux par commune issus des calculs de lissage par territoire historique communautaire :

CODE	Commune	Bases prévisionnelles en €	Taux applicable (taux intégré) en %	PRODUIT ATTENDU	
2	ALLEUZE	162 266,00 €	11,92%	19 342 €	
4	ANDELAT	667 386,00 €	13,08%	87 294 €	

5	ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	325 889,00 €	11,92%	38 846 €
7	ANTERRIEUX	96 870,00 €	12,25%	11 867 €
26	BREZONS	149 017,00 €	12,49%	18 612 €
33	CEZENS	191 482,00 €	12,49%	23 916 €
34	CHALIERS	145 735,00 €	13,31%	19 397 €
45	CHAUDES AIGUES	1 106 186,00 €	12,25%	135 508 €
51	CLAVIERES	170 934,00 €	13,31%	22 751 €
53	COLTINES	297 758,00 €	13,08%	38 947 €
55	COREN	358 670,00 €	11,92%	42 753 €
59	CUSSAC	95 749,00 €	11,92%	11 413 €
60	DEUX VERGES	27 187,00 €	12,25%	3 330 €
65	ESPINASSE	78 969,00 €	12,25%	9 674 €
73	FRIDEFONT	110 888,00 €	12,25%	13 584 €
77	GOURDIEGES	51 611,00 €	12,49%	6 446 €
78	JABRUN	125 790,00 €	12,25%	15 409 €
86	LACAPELLE-BARRES	77 746,00 €	12,49%	9 710 €
97	LASTIC	94 574,00 €	11,92%	11 273 €
106	LIEUTADES	212 875,00 €	12,49%	26 588 €
107	LORCIERES	162 217,00 €	13,31%	21 591 €
108	VAL-d'ARCOMIE	805 357,00 €	13,31%	107 193 €
112	MALBO	107 422,00 €	12,49%	13 417 €
121	MAURINES	88 839,00 €	12,25%	10 883 €
125	MENTIERES	84 188,00 €	11,92%	10 035 €
130	MONTCHAMP	84 518,00 €	11,92%	10 075 €
139	NARNHAC	78 779,00 €	12,49%	9 840 €
142	NEUVEGLISE SUR TRUYERE	1 651 789,00 €	12,49%	206 308 €
148	PAULHAC	376 956,00 €	11,92%	44 933 €
149	PAULHENC	248 742,00 €	12,49%	31 068 €
152	PIERREFORT	1 022 829,00 €	12,49%	127 751 €
161	REZENTIERES	82 145,00 €	13,08%	10 745€
164	ROFFIAC	634 198,00 €	11,92%	75 596 €
168	RUYNES-EN-MARGERIDE	644 252,00 €	13,31%	85 750 €
187	SAINT-FLOUR	8 964 773,00 €	11,92%	1 068 601 €
188	SAINT GEORGES	1 195 707,00 €	11,92%	142 528 €
198	SAINTE MARIE	127 078,00 €	12,49%	15 872 €
199	SAINT MARTIAL	56 172,00 €	12,25%	6 881 €
201	ST MARTIN SOUS VIGOUROUX	175 364,00 €	12,49%	21 903 €

		24 667 206,00 €		3 030 216,00 €
262	VILLEDIEU	382 108,00 €	11,92%	45 547 €
259	VIEILLESPESSE	200 431,00 €	11,92%	23 891 €
251	VEDRINES-SAINT-LOUP	146 066,00 €	13,31%	19 441 €
248	VALUEJOLS	489 033,00 €	13,08%	63 966 €
245	VABRES	162 250,00 €	13,31%	21 595 €
244	USSEL	334 712,00 €	13,08%	43 780 €
241	LA TRINITAT	63 916,00 €	12,25%	7 830 €
237	TIVIERS	102 766,00 €	11,92%	12 250 €
235	LES TERNES	414 425,00 €	11,92%	49 399 €
232	TANAVELLE	145 525,00 €	11,92%	17 347 €
231	TALIZAT	443 134,00 €	13,08%	57 962 €
229	SOULAGES	65 696,00 €	13,31%	8 744 €
216	SAINT URCIZE	453 339,00 €	12,25%	55 534 €
209	ST REMY DE CHAUDESAIGUES	124 898,00 €	12,25%	15 300 €

### <u>DELIBERATION N°2023-097</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT - AMENAGEMENT D'UN BELVEDERE ET DES ABORDS DU CIAP - AJUSTEMENT - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide de voter l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement pour l'aménagement du belvédère et des abords du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine – Maison de l'habitat comme suit :

Exercice	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023	2024	Montant de l'autorisation de programme : Coût total opération TTC
Montant total des crédits de dépenses par année	2 246 €	28 083 €	30 704 €	299 €	48 908 €	430 000 €	526 813 C	1 067 052 €€
Recettes attribuées / versées par années		1 473 C	6 480 €	- с	130 638 €	180 000 €	327 305 €	641 443 €
Autofinancement	2 246 €	26 610 €	24 224 €	299 €	81 731 €	250 000 €	199 508 €	425 609 €

# <u>DELIBERATION N°2023-098</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-FLOUR - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement telle que définie ci-après :

Exercice	2023	2024	TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME
Montant total des crédits de dépenses par année	200 000 €	340 000 €	540 000 €
Recettes prévisionnelles / par années	128 000 €	222 000 €	350 000 €
Autofinancement et FCTVA	72 000 €	118 000 €	190 000 €

- ♣ Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;
- 4 Autorise Madame le Président à signer tout document à l'aboutissement de cette démarche.

### <u>DELIBERATION N°2023-099</u>: ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2023 - SERVICE COMMUN ADS - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- ♣ Vote le montant 2023 du service commun ADS, à déduire de l'attribution de compensation reversée par commune, reprenant le coût définitif du service pour l'exercice 2022 et le budget prévisionnel 2023 ;
- Fixe le montant de l'attribution de compensation de Saint-Flour Communauté à compter de l'exercice 2023, tel que précisé en annexe 4 de la délibération ;
- ♣ Dit que ce montant pourrait évoluer en fonction des montants des charges liées aux prochains transferts de compétences entre les communes membres et Saint-Flour Communauté.

#### <u>DELIBERATION N°2023-100</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE Z.A. DE BELVEZET A RUYNES-EN-MARGERIDE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la Z.A. DE BELVEZET, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-101</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE Z.I. DU ROZIER COREN A COREN ET SAINT-FLOUR - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la Z.I. DU ROZIER COREN, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-102</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE Z.A. LUC D'USSEL - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la Z.A. DE LUC D'USSEL, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-103</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE Z.A. VOLZAC A SAINT-FLOUR- APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la Z.A. de VOLZAC, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-104</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE Z.A. DE NEUVEGLISE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la Z.A. DE NEUVEGLISE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

### <u>DELIBERATION N°2023-105</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE Z.A. DU ROUCHAR A CHAUDES-AIGUES - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la Z.A. DU ROUCHAR, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

### <u>DELIBERATION N°2023-106</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE Z.A. DE L'AUBRAC A PIERREFORT – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la Z.A. DE L'AUBRAC, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-107</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 des ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-108</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de l'ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-109</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 des ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-110</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS UNIPLANEZE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de l'ATELIER RELAIS UNIPLANEZE, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

### <u>DELIBERATION N°2023-111</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT - EXTENSION ET DEVELOPPEMENT D'UNIPLANEZE - AJUSTEMENT - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les montants de l'autorisation de programme conformément au nouveau planning de l'opération et aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice 2023 tels que définis ci-après :

	2021	2022	2023	2024	Coût total prévisionnel opération HT
Crédits de paiement					
Maîtrise d'œuvre – CT – CSPS – Frais de dossier et appel d'offre	39 040,00 €	591 238,00 €	3 065 061,58 €	403 879,42 €	4 099 219,00 €
Travaux					
Autres frais (foncier-ADO- Frais de Crédit-bail-Taxe d'aménagement)			202 000,00 €		202 000,00 €
Montant total des crédits par année	39 040,00 €	591 238,00 €	3 267 061,58 €	403 879,42 €	4 301 219,00 €
Recettes prévisionnelles					
DETR		175 800,00 €	172 064,00 €	353 355,00 €	701 219,00 €
REGION			500 000,00 €		500 000,00 €
Autofinancement - emprunt		523 003,42 €	2 576 996,58 €		3 100 000,00 €
Montant total					4 301 219,00 €

#### <u>DELIBERATION N°2023-112</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VULCACUIR - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de l'ATELIER RELAIS VULCACUIR, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-113</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES / DECHETTERIES - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DÉCHETTERIES, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

### <u>DELIBERATION N°2023-114</u>: COLLECTE SELECTIVE DES ORDURES MENAGERES - CONVENTION AVEC ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE DU MOBILIER USAGÉ, DES JEUX, DES JOUETS ET DES ARTICLES DE BRICOLAGE NON THERMIQUES - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- Approuve les projets de contrats avec ECOMAISON ECO-MOBILIER pour la collecte séparée des déchets issus du mobilier usagé, des articles de bricolage et de jardin non thermiques et des jeux et jouets;
- Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces contrats.

#### <u>DELIBERATION N°2023-115</u>: COLLECTE SELECTIVE DES ORDURES MENAGERES - CONDITIONS DE DEPOSE DES PNEUMATIQUES USÉS - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire approuve la grille de tarification annexée à la délibération pour la collecte des déchets en déchetterie communautaire à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-116</u>: COLLECTE SELECTIVE DES ORDURES MENAGERES - CONTRAT D'OBJECTIFS SYTEC CITEO – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- Approuve les plans d'actions 2023 du contrat d'objectifs CITEO- barème F porté par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, dans le cadre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques;
- ♣ Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

#### <u>DELIBERATION N°2023-117</u>: BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET ANNEXE CABINET MÉDICAL DE VALUEJOLS - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 du CABINET MÉDICAL DE VALUEJOLS, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-118</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 des MAISONS TERRITORIALES DE SANTE, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-119</u>: AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT - MAISONS TERRITORIALES DE SANTE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

♣ Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-après :

#### AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION de LA MAISON DE SANTE DE PIERREFORT

Opération budgétaire n°103

Exercice	2021-2022	2023	2024	Coût prévisionnel opération HT
Crédits de paiement				
Etudes-Travaux-Autres dépenses	66 970,65 €	446 000,00 €	379 979,35 €	892 950,00 €
Montant total des crédits par année	66 970,65 €	446 000,00 €	379 979,35 €	892 950,00 €
Recettes prévisionnelles				
DSIL (étude)	1 332,00 €	3 108,00 €		4 440,00 €
Conseil départemental		241 800,00 €	223 200,00 €	465 000,00 €
Conseil régional		93 220,65 €	156 779,35 €	250 000,00 €
Emprunt réalisé	73 000,00 €	100 510,00 €		173 510,00 €

♣ Décide d'ajuster les montants des autorisations de programme conformément au nouveau planning des opérations et aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice 2023 tels que définis ci-après :

#### AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

Opération budgétaire n°102

Exercice	2021	2022	2023	Coût prévisionnel opération HT
Crédits de paiement				
Etudes-Travaux-Autres dépenses	36 700,00 €	193 281,00 €	255 719,00 €	485 700,00 €
Montant total des crédits par année	36 700,00 €	193 281,00 €	255 719,00 €	485 700,00 €
Recettes prévisionnelles				

Contrat de ruralité (étude)	1 036,00 €		1 036,00 €
DSIL (étude)	444,00 €		444,00 €
Etat DSIL	114 216,00 €		114 216,00 €
Conseil Départemental	44 350,00 €	41 372,00 €	85 722,00 €
Conseil Régional		125 660,00 €	125 660,00 €
Emprunt réalisé	69 935,00 €	88 687,00 €	158 622,00 €

#### AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'EXTENSION de LA MAISON DE SANTE DE VALUEJOLS

Opération budgétaire n°104

Exercice	2021	2022	2023	Coût prévisionnel opération HT
Crédits de paiement				
Etudes-Travaux-Autres dépenses	64 972,00 €	302 796,33 €	254 091,67 €	621 860,00 €
Montant total des crédits par année	64 972,00 €	302 796,33 €	254 091,67 €	621 860,00 €
Recettes prévisionnelles				
Etat DSIL (étude)		15 180,00 €		15 180,00 €
Etat DSIL (travaux)		52 687,00 €	29 603,00 €	82 290,00 €
Conseil départemental		20 300,00 €	11 360,00 €	31 660,00 €
Conseil régional		29 200,00 €	16 425,00 €	45 625,00 €
DETR 2022		54 621,00 €	31 669,00 €	86 290,00 €
Sytec CEE			20 000,00 €	20 000,00 €
Emprunt réalisé	15 800,00 €	149 980,33 €	175 034,67 €	340 815,00 €

### <u>DELIBERATION N°2023-120</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUALUDIQUE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 du CENTRE AQUALUDIQUE, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

# <u>DELIBERATION N°2023-121</u>: AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT - TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE AU CENTRE AQUALUDIQUE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

♣ Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-après :

### AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT - TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE BUDGET ANNEXE CENTRE AQUALUDIQUE - OPERATION 103

Exercice		2023	2024	2025	2026	Coût total prévisionnel	
Crédits de paiement	Montants liquidés TTC		Montants prévisionnels TTC				
Audit installations techniques	6 000 €					6 000,00 €	
Audit énergétique bâtiment (décret tertiaire)		6 700 €	r,			6 700,00 €	
Maîtrise d'œuvre sur travaux – Installations techniques		18 000 €				18 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre – Relamping		11 800 €				11 800,00 €	
Travaux		90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	360 000,00 €	
Montant des crédits par année	6 000 €	126 500 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	402 500,00 €	
		Recettes	prévisionnelle	es			
FCTVA			30 000 €	20 000 €	16 000 €	66 000,00 €	
Emprunt prévisionnel		126 500 €	336 500,00 €				
MONTANT TOTAL DES	MONTANT TOTAL DES RECETTES						

- ♣ Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;
- 4 Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

#### $\frac{\text{DELIBERATION N}^{\circ}2023-122}{\text{NORDIQUE}}: \text{BUDGET PRIMITIF 2023} - \text{BUDGET ANNEXE DOMAINE}$ NORDIQUE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 du DOMAINE NORDIQUE, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

### <u>DELIBERATION N°2023-123</u>: ADOPTION DE L'ANNEXE OPERATIONNELLE ET FINANCIERE ANNUELLE 2023-2024 ENTRE LE SMDTEC, SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ET HAUTES TERRES COMMUNAUTE – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- Approuve l'annexe opérationnelle et financière pour l'année 2023-2024 telle qu'annexée à la délibération sous réserve de l'approbation de l'avenant de prolongation des délais de la convention de gestion qui sera proposée lors d'un prochain comité syndical ;
- 4 Autorise Madame le Président à signer ladite annexe opérationnelle et financière 2023-2024 ;
- ♣ Approuve le versement d'une dotation de fonctionnement au SMDTEC au titre de l'année 2023-2024 pour un montant de 60 000 € en complément du solde du reste à charge pour le bâtiment, sous réserve de l'approbation de l'avenant de prolongation des délais de la convention de gestion qui sera proposée lors d'un prochain comité syndical;
- ♣ Précise que le SMDTEC devra communiquer à l'issue de la saison hivernale 2023-2024 le bilan de l'année écoulée ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

#### <u>DELIBERATION N°2023-124</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE POLE PATRIMOINE- APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 du POLE PATRIMOINE, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

# <u>DELIBERATION N°2023-125</u>: EXPOSITION EN PLEIN AIR A GARABIT - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LE SYNDICAT MIXTE GARABIT GRANDVAL- APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- Sollicite du Syndicat Mixte Garabit Grandval l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge de Saint-Flour Communauté, dans le cadre de la création d'une exposition en plein air à Garabit ;
- Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

#### <u>DELIBERATION N°2023-126</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE POLES ENSEIGNEMENT/ DIFFUSION ARTISTIQUE ET LECTURE PUBLIQUE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 des POLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ARTISTIQUE ET LECTURE PUBLIQUE tel qu'il figure en annexe de la délibération.

### <u>DELIBERATION N°2023-127</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 des AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

### <u>DELIBERATION N°2023-128</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - RÉGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la RÉGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

#### <u>DELIBERATION N°2023-129</u>: BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET ANNEXE FORAGES DE COLTINES - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 des FORAGES DE COLTINES, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

# <u>DELIBERATION N°2023-130</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 – RÉGIE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de la RÉGIE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF tel qu'il figure en annexe de la délibération.

### <u>DELIBERATION N°2023-131</u>: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT-ENTRETIEN-GESTION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - APPROUVEE

Le Conseil Communautaire adopte le Budget Primitif 2023 de l'AMÉNAGEMENT-ENTRETIEN-GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, tel qu'il figure en annexe de la délibération.

### <u>DELIBERATION N°2023-132</u>: AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE PRISON EN BELVEDERE – PLACE J. BRISSON, SAINT-FLOUR - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR 2 LOTS – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

Décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

LOTS - CORPS D'ETAT	Entreprises retenues	Estimation solution de base	Offres entreprises - solution de base en € H.T.	Estimation solution de base + tranche conditionnelle	Total avec tranches conditionnelles en € H.T.
LOT N°03 – COUVERTURE – ZINGUERIE	BATIFOL	48 000,00 €	57 229,00 €	48 000,00 €	57 229,00 €
LOT N°4 - FACADE	DE ROSSO	32 000,00 €	43 415,35 €	49 500,00 €	62 592,15 €
TOTAL € H.T.				97 500, 00 €	119 821,15 €

- Décide de notifier les marchés aux entreprises retenues, pour les solutions de base ;
- Autorise Madame le Président à notifier les tranches conditionnelles sous réserve des crédits suffisants;
- 4 Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché de travaux et tous documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

# <u>DELIBERATION N°2023-133</u>: PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR – EXAMEN AU CAS PAR CAS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA MISE EN COMPATIBILITE ET MODALITES DE CONCERTATION – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- Soumet à évaluation environnementale la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet n°2;
- ♣ Décide d'organiser la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes jusqu'au 15 juin 2023 ;
- 4 Décide de fixer les modalités de cette concertation comme suit :
  - Mise en ligne sur les sites Internet de Saint-Flour Communauté et de la Ville de Saint-Flour;
  - Mise à disposition de registres de concertation à la Mairie de Saint-Flour et au Service Urbanisme de Saint-Flour Communauté, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17b Place d'Armes à Saint-Flour;
  - Par courrier à Saint-Flour Communauté, 1 rue des Crozes, 15100 SAINT-FLOUR, Objet : Déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plu de Saint-Flour ;
  - Par courriel à PLUi@saintflourco.fr, objet : Déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plu de Saint-Flour.

#### <u>DELIBERATION N°2023-134</u>: INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 7 avril 2023

Affichée le 14 avril 2023

La Présidente SAI Con Céline CHARRIAND